



Programme de médiation familiale des TNO

Préparation à la médiation

Une séparation ou un divorce peuvent s'avérer stressants. La fatigue vous pèse et vous voulez passer à autre chose le plus rapidement possible. Si vous prenez le temps de vous préparer correctement à la médiation, vous serez plus détendu pendant le processus et aurez moins de difficultés à prendre des décisions.

Il y a beaucoup de choses que vous pouvez faire ou auxquelles vous pouvez réfléchir avant la médiation. Cette fiche d'information est conçue pour vous aider à vous préparer. Tout ce qui suit ne vous concernera pas forcément, mais si vous prenez le temps de vous préparer dès maintenant, vous serez mieux outillé pour affronter l'avenir.

Ce que vous pouvez faire :

Avant la médiation, vous êtes fortement encouragé à participer à un atelier **gratuit** sur les responsabilités parentales après la séparation avant la médiation. Vous y apprendrez notamment à connaître vos droits et vos responsabilités. Vous pourriez également réaliser certaines choses auxquelles vous n'aviez pas pensé et qu'il conviendrait d'aborder pendant la médiation.

Pour vous inscrire, composez le 1-877-776-2838 (867-873-2473 à Yellowknife) ou écrivez à l'adresse nwtpas@northwestel.net. La date limite d'inscription est 3 jours ouvrables avant l'atelier. Vous pouvez vous inscrire à une formation à venir en tout temps : <https://www.justice.gov.nt.ca/fr/le-role-parental-a-la-suite-dune-separation/>.

Réfléchissez à la situation

Notez vos arrangements parentaux actuels.

- Quels problèmes souhaitez-vous régler?
- Quels sont vos objectifs pour la médiation?
- Qu'est-ce qui compte le plus pour vous?
- Réfléchissez aux besoins de l'autre personne. Qu'est-ce qui est le plus important pour elle, selon vous?
- Comment souhaitez-vous régler le problème? Soyez prêt à expliquer vos suggestions si vous et votre ex-conjoint n'êtes pas d'accord.

- Réfléchissez à ce que vous êtes prêt à négocier et aux compromis que vous pouvez faire pour en arriver à un accord.

Votre médiateur peut vous aider à envisager des options créatives et à évaluer vos idées afin que vous puissiez prendre des décisions.

Rassemblez les documents et les informations dont vous pourriez avoir besoin

Dans le cadre de la procédure de médiation, on pourrait vous demander de divulguer diverses informations à votre ex-conjoint. À titre indicatif voici le type d'information dont vous pourriez avoir besoin. Notez qu'il ne s'agit pas d'une liste complète :

- Numéros de compte et soldes des comptes chèques, des comptes d'épargne, des autres comptes bancaires et des cartes de crédit et marges de crédit
- Évaluation de biens de valeur tels que les bijoux, les antiquités, les objets d'art, etc.
- Ordonnances de la Cour, motifs de jugement (y compris les ordonnances de protection, les ordonnances de protection d'urgence, etc.)
- Assurances :
 - vie
 - santé
 - véhicule
 - entreprise
- Liste des documents suivants :
 - Biens immobiliers, véhicules, avions, bateaux, motoneiges, remorques, etc. (y compris la valeur actuelle, les estimations, les évaluations foncières, etc.)
 - Dettes, y compris les soldes et les relevés récents
 - Investissements
 - Relevés de pension
 - Prochaines audiences au tribunal
- Dépenses spéciales et extraordinaires (fournir une liste de ces dépenses accompagnées des reçus)
- Déclarations d'impôts (trois ans), talons de chèque de paie et autres preuves de revenus
 - Compte de résultat annuel
 - Si vous êtes travailleur autonome, les déclarations d'impôt sur les sociétés et les états financiers des sociétés pour les trois dernières années
- Ententes écrites ainsi que toutes les ébauches antérieures d'un protocole d'entente

Par ailleurs, votre médiateur peut demander des informations ou des documents supplémentaires qui ne figurent pas dans la liste.

Vous devrez rassembler beaucoup d'informations. Être organisé, c'est payant! Par exemple, vous pouvez vous servir d'un tableur pour consigner les informations financières, mais apportez les documents papier en cas de besoin.

Une bonne astuce : Si vous organisez vos documents dans un classeur avec des onglets, ils seront plus faciles à consulter.

Médiation

Avant d'entamer la médiation, on vous demandera de signer un accord de médiation. Votre médiateur peut également vous demander de remplir d'autres formulaires. Remplissez-les et retournez-les rapidement afin d'éviter tout retard.

IMPORTANT! Prenez des dispositions pour la garde des enfants pendant la médiation. Ne les emmenez pas aux rendez-vous de médiation.